

Compte rendu du conseil scientifique de l'estuaire de la Seine 26 et 27 novembre 2020

L'ensemble des diaporamas présentés sont joints au présent compte-rendu.

PARTIE 1 - jeudi 26 novembre après-midi

Conseillers scientifiques présents :

- Nathalie Niquil,
- Pierre Le Hir
- Paul Ferlin
- Job Dronkers
- Jean Berlamont
- Frédéric Blanchet
- Joëlle Forget-Leray
- Rachid Amara
- Aude Farinetti
- Jean Debrie
- Laurence Lestel
- Nicolas Desroy
- Thierry Berthe
- Robert Lafite
- Julien Petillon

Conseillers scientifiques excusés :

- Jean-Philippe Sibley
- Valérie Boyer

Membres associés et organismes représentés :

- Agence de l'eau Seine-Normandie : Fanny Olivier, Manuel Sarraza, Yann Joncourt
- Conservatoire du littoral : Jean-Philippe Lacoste
- GIP Seine Aval : Elise Avenas, Nicolas Bacq
- HAROPA – direction de la stratégie et du développement : Olivier Ferrand
- HAROPA – port du Havre (GPMH) : Kris Danaradjou, Natacha Massu
- HAROPA – port de Rouen (GPMR) : Pascal Gabet, Sandrine Samson, Patrice Tournier,
- Maison de l'estuaire : Thomas Lecarpentier, Faustine Simon
- Office français de la biodiversité : Gwenola de Roton
- Parc naturel régionale des boucles de la Seine normande : Laurence Dervaux, Christelle Steiner,
- DREAL de Normandie : Karine Brulé, Hélène Regnouard, Arnaud Diarra, Georges Martinez, Marie-Agnès Justin

Introduction par Karine BRULE, directrice adjointe de la DREAL Normandie

Madame Brulé accueille les participants et notamment les nouveaux membres de ce conseil scientifique de l'estuaire de la Seine renouvelé. Elle regrette les conditions actuelles qui n'ont pas permis de proposer aux membres du conseil une découverte de l'estuaire. Elle rappelle enfin toute l'importance de ce regard scientifique extérieur notamment sur le projet

stratégique d'HAROPA enjeu majeur pour la Normandie, l'estuaire de la Seine et la préservation de ses milieux.

Elle rappelle enfin dans quel contexte et calendrier s'inscrit cet avis et présente l'ordre du jour qui débutera par la nécessaire élection de la présidence de ce conseil scientifique.

1) Tour de table des membres du Conseil scientifique

Aude Farinetti :

- Maître de conférence sur le droit de l'environnement
- a réalisé une thèse sur les estuaires
- a travaillé sur des évaluations environnementales maritimes

Frédéric Blanchet :

- est conseiller au sein du CSES depuis ses débuts
- travaille chez VEOLIA, s'occupe notamment du suivi des évolutions réglementaires en lien avec les métiers de l'eau
- est président de la commission « eau potable » de l'association française des professionnels de l'eau et des déchets (Astee)
- travaille depuis peu à la « filière française de l'eau »

Jean Berlamont :

- professeur émérite à l'université de Louvain en Belgique
- membre du CSES depuis plusieurs années
- membre de la commission de suivi des dragages de l'Escaut

Jean Debrie :

- Professeur d'urbanisme / politique des transports à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- a réalisé des travaux sur les métropoles portuaires
- nouvellement arrivé au sein du CSES

Job Dronkers :

- 40 ans d'expérience sur les zones côtières au ministère de l'environnement des Pays-Bas et à l'université
- membre du CSES précédent et de conseil scientifique de l'estuaire de la Loire
- spécialiste des questions hydro-sédimentaires

Joëlle Forget :

- professeur à l'université Le Havre Normandie
- travaille sur la biosurveillance des milieux aquatiques et la qualité des eaux
- 20 ans d'expérience sur les estuaires
- membre du CSES précédent

Nicolas Desroy :

- chercheur à l'IFREMER
- nouveau membre du CSES
- a déjà travaillé sur les communautés benthiques pour le GIP Seine-Aval

Julien Petillon :

- enseignant à l'université Rennes 1
- arachnologue et entomologue
- compétent en écologie intertidale, nouveau membre du CSES
- première intervention sur le territoire de l'estuaire de la Seine réalisée au sein d'une étude pour le GIP Seine-Aval avec Estelle Langlois

Laurence Lestel :

- historienne de l'environnement
- réalise des études diachroniques sur des périodes de 2 siècles s'intéressant notamment à la qualité des eaux
- chercheuse au CNRS, codirectrice de la zone atelier Seine qui regroupe le PIREN Seine, le GIP Seine-Aval et Eau Pure
- a déjà travaillé avec le GIP Seine-Aval sur l'évolution des paysages de la Vallée de la Seine
- nouveau membre du CSES

Nathalie Niquil :

- directrice de recherche CNRS à l'université de Caen, UMR BOREA
- spécialiste en écologie marine, plancton à l'origine, modélisation des réseaux trophiques et les socio-écosystèmes
- travaille actuellement sur le thème des énergies marines renouvelables
- a travaillé dans le cadre de la DCSMM sur les indicateurs de bon état écologique des réseaux trophiques
- déjà membre du CSES précédent dans lequel elle occupait le poste de vice-présidente
- se propose comme présidente du CSES

Paul Ferlin :

- déjà membre du CSES
- ancien agent de la DIREN puis de la DREAL
- a travaillé pour le 1^{er} programme de recherche Seine-Aval puis pour le GIP Seine-Aval
- membre du comité de bassin Seine-Normandie
- à la retraite depuis plus de 10 ans

Rachid Amara :

- professeur à l'université du littoral côte d'Opale et à l'université de Lille
- spécialiste en écologie marine et estuarienne
- travaille sur les changements environnementaux et leurs impacts sur les habitats des poissons en estuaires
- déjà membre du CSES

Robert Lafite

- professeur à l'université de Rouen
- travaille sur les estuaires et autres domaines côtiers depuis plus de 40 ans

- spécialiste en sédiments cohésifs et microbiologie
- président du conseil scientifique pour les éoliennes du Tréport
- a participé au 1^{er} programme Seine-Aval et à la construction du GIP Seine-Aval
- bientôt à la retraite mais continuera à s'impliquer dans les évaluations environnementales et les conseils scientifiques

Thierry Berthe

- maître de conférence à l'université de Rouen
- spécialiste des micro-organismes et des risques microbiologiques sur la santé humaine

Des difficultés d'ordre technique ont empêché M. Pierre le Hir de se présenter.

2) Élection du (de la) présidente et mot du (de la) présidente

Mme Nathalie Niquil, seule candidate est élue à l'unanimité, présidente du CSES.

Elle remercie chacun pour cette élection et exprimant son besoin de soutien, son souhait de travailler dans le consensus et réaffirmant le rôle de synthèse que doit assurer la présidence de ce conseil scientifique, elle propose trois vice-présidents afin de donner à cette présidence une approche multi-disciplinaire. Ainsi, Mme Joëlle Leray, MM. Robert Lafite et Frédéric Blanchet sont nommés vice-présidents.

Ces derniers se félicitent de la parité de la présidence mais aussi de la complémentarité et expriment leur souhait de travailler le plus en amont possible pour éviter les avis « couperets » et souhaitent valoriser le travail fait sur l'estuaire à un niveau plus centralisé.

La modification du règlement intérieur nécessaire à la validation des vice-présidents sera examinée lors de la prochaine session.

3) Présentation des grands enjeux et objectifs (espèces, habitats, fonctionnalités écologiques)

Présentation par Faustine SIMON et Thomas LECARPENTIER (Maison de l'estuaire)

Présentation de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine, ses enjeux et les grandes problématiques auxquelles le gestionnaire de la réserve doit faire face. La réserve est un territoire soumis à des pressions d'usage et d'aménagement. Elle présente des enjeux parfois antagonistes. Les possibilités données par le décret impliquent de faire des choix. Ils insistent sur la nécessité d'assumer des prises de risques rendues nécessaires par les changements climatiques. Ils rappellent l'importance de considérer une trajectoire.

Le CSES rappelle qu'il a déjà fait des propositions sur la problématique des prairies subhalophiles et de la fosse nord qui constitue un ensemble offrant des possibilités et sur lequel il faut avoir des ambitions mais sur lequel certaines questions demeurent sur son fonctionnement.

LE GPMH attire l'attention sur le risque de partir à nouveau sur des solutions qui pourraient encore être vouées à l'échec.

La DREAL précise que des études pourront être menées en parallèle mais que l'objectif est bien d'avoir une stratégie qui inclut les deux entités.

4) Présentation des enjeux portuaires

Présentation par Natacha MASSU et Sandrine SAMSON (Haropa)

HAROPA apporte quelques précisions par rapport à la présentation.

Ainsi, les chiffres présentés concernant l'activité portuaire représentent la somme des quantités manutentionnées sur les deux GPM. C'est l'ensemble des marchandises chargées et déchargées dans les deux ports (moyenne annuelle).

Par contre, le trafic fluvial est compté à part. Sur Paris, il est estimé à 25 MT.

Si la situation sanitaire et ses conséquences pourraient modifier les tonnages manutentionnés une tendance vers un retour à la normale est actuellement constatée.

Les ESI (Environnemental Ship Index) représentent 100 000 € par an dont 30 000 € pour Rouen. Il s'agit d'incitations et les armateurs s'engagent volontairement.

Le zonage PPRT, intégré dans le code de l'urbanisme, permet d'avoir des cercles de danger avec des contraintes plus ou moins fortes en fonction de la zone. Les ports ont un suivi quant au transport des matières dangereuses.

5) Présentation du projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022 - 2027

Présentation par Manuel SARRAZA (Agence de l'eau Seine-Normandie)

Le projet de SDAGE fera l'objet d'un avis du CSES en 2021, il s'agit ici uniquement d'une présentation.

HAROPA précise que l'agriculture occupe beaucoup d'espace ainsi il n'est pas étonnant que beaucoup de mesures aillent vers ce secteur dans la mesure où cela représente de grandes surfaces bien que les pollutions aux nitrates soient aussi dépendantes des pratiques de consommation qui influent sur la demande agricole.

Pour ce qui concerne les zones vulnérables, le niveau de contamination n'est pas partout le même (ex. niveaux de contamination de la Touques moindres).

Par ailleurs, il faut bien évidemment éviter la contamination des sédiments mais c'est un problème complexe et les projets stratégiques tiennent compte du coût environnemental ;

Mme Brulé précise que les concertations relatives à la révision des zones vulnérables sont toujours en cours.

Documents disponibles : pour le bassin Seine-Normandie : <http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-vulnerables-r1302.html>

Pour le bassin Loire-Bretagne : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/revision-des-zones-vulnerables-2021-documents-de-a3699.html>

L'orientation de ces SDAGE doit montrer que la France accentue ses efforts en matière de bon état de l'eau. Souvent, SDAGE et moyens des agences de l'eau sont mis en parallèle mais toute action publique doit contribuer au SDAGE.

6) Présentation de résultats du projet REPERE

Présentation par Arnaud DIARRA (DREAL Normandie)

Mme Avenas (GIPSA) précise que le rapport du GIP Seine-Aval qui présentera les orientations de restauration prioritaires à l'échelle de l'estuaire sera disponible en décembre et une présentation de ce travail de synthèse est prévue lors du prochain CSES.

Paul Ferlin indique que la connaissance des priorités stratégiques identifiées par le GIP aurait été bien utile pour l'avis sur le programme stratégique HAROPA.

PARTIE 2 – vendredi 27 novembre après-midi

Conseillers scientifiques présents :

- Nathalie Niquil,
- Pierre Le Hir
- Paul Ferlin
- Job Dronkers
- Jean Berlamont
- Frédéric Blanchet
- Joëlle Forget-Leray
- Rachid Amara
- Aude Farinetti
- Jean Debrie
- Laurence Lestel
- Nicolas Desroy
- Thierry Berthe
- Robert Lafite

Conseillers scientifiques excusés :

- Julien Petillon
- Jean-Philippe Sibley
- Valérie Boyer

Membres associés et organismes représentés :

- Agence de l'eau Seine-Normandie : Fanny Olivier, Manuel Sarraza, Yann Joncourt
- Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine : Estelle Langlois-Saliou
- Conservatoire du littoral : Jean-Philippe Lacoste, Annaïg Postec
- GIP Seine Aval : Elise Avenas, Nicolas Bacq
- HAROPA – direction de la stratégie et du développement : Olivier Ferrand
- HAROPA – port du Havre (GPMH) : Kris Danaradjou, Natacha Massu
- HAROPA – port de Rouen (GPMR) : Pascal Gabet, Sandrine Samson, Patrice Tournier,
- Maison de l'estuaire : Thomas Lecarpentier, Faustine Simon
- Office français de la biodiversité : Gwenola de Roton
- Parc naturel régionale des boucles de la Seine normande : Jacques Charron
- DREAL de Normandie : Karine Brulé, Hélène Regnouard, Arnaud Diarra, Georges Martinez, Marie-Agnes Justin

Introduction par Karine BRULE qui salue les participants et transmet l'animation de la session à la présidente, Mme Nathalie Niquil, qui présente le programme de l'après-midi et souligne le travail fourni par les ports.

1) Présentation du plan stratégique HAROPA 2020 – 2025 et de son volet évaluation environnementale

Présentation du plan stratégique HAROPA – Pascal GABET, Kris DANARADJOU, Olivier FERRAND (Haropa)

Les grands ports présentent un seul plan stratégique pour la future entité HAROPA. Le contexte réglementaire des grands ports maritimes est appliqué à ce projet stratégique puisque le port de Paris devient port maritime.

HAROPA, entité qui deviendra effective au 1er juin 2021, restera un grand port maritime dont le siège sera situé au Havre.

Bien que le projet stratégique soit prévu pour 5 ans pour une meilleure visibilité et conformément au cadrage réglementaire, HAROPA a des ambitions sur de plus longs termes (un document interne le projette au-delà de 2030) qui mériterait toutefois d'être mieux exposée.

Le plan stratégique s'appuie sur 4 piliers et des prévisions qui tiennent compte de l'impact de la crise sanitaire et du changement climatique.

Sur ce dernier point, HAROPA va poursuivre son travail avec des partenaires tels que le GIP Seine Aval bien qu'il ne soit toutefois pas possible d'établir un plan à l'horizon 2050. Toutefois, il demeure vigilant sur ces questions et les ports suivent les travaux du GIEC Normand. Au Havre le plan de prévention du risque littoral (PPRL) intègre déjà ces effets et permet de prévoir les aménagements en conséquence.

Toutefois cette vision globale mériterait d'être mieux exposée de même que le bénéfice que représente l'intégration des 3 ports pour une meilleure politique environnementale.

L'objectif est d'avoir un hub performant et de reconquérir des parts de marché avec des capacités de terminal adaptées (comparaison avec les ports du nord de l'Europe). Les ambitions ne sont sans doute pas aussi fortes sur le multimodal et en termes de trafic que pourrait l'espérer le conseil mais c'est un choix concerté (cf.diapo 6 de présentation du PS).

Les objectifs de trafic sont en croissance pour toutes les filières hormis la chimie ce qui témoigne du changement de paradigme (volonté générale de réduire l'utilisation du pétrole et de ses dérivés) (cf.diapo 8 de présentation du PS).

L'objectif est de diminuer les impacts, les nuisances, de ne plus consommer d'espaces naturels.

La gestion de ces espaces est mise en perspective :

- restauration des potentialités écologiques mise en avant ;
- adaptation des espaces pour la transition énergétique ;
- travail sur l'économie circulaire.

Pour au final arriver des ambitions aux projets.

La présentation soulève un certain nombre de remarques et questions de la part de l'ensemble des participants auxquelles HAROPA répond en séance et apporte des précisions :

- Les prévisions de trafic sont prudentes car réalisées après la période du premier confinement ce qui a conduit à dégrader ces prévisions de trafic global (102 millions de tonnes à 93 millions). Si on regarde cette prévision par rapport au trafic HAROPA sur la période 2015-2019 cela représente une augmentation de trafic de 2 %. Certains trafics peuvent être très dynamiques y compris lors de périodes très dégradées (ex. les céréales : le GPMR a ainsi réalisé en 2020 son plus important trafic céréalier, qui constitue un record historique). Il faut savoir relativiser l'impact des indicateurs macro-économiques sur les filières. Les prévisions peuvent être atteintes. Si les ports n'ont pas les trafics escomptés, ils adapteront leur modèle économique (investissements...).
- HAROPA est convaincu que c'est par les modes massifiés tels que le ferroviaire et le fluvial que l'hinterland pourra se développer. La dynamique est bonne sur le fluvial moins sur le ferroviaire. Mais cela passe aussi par un lobbying national. La stratégie sur le fluvial est bien d'offrir des modes de transport supplémentaires mais aussi des nouveaux services.
- Un lien indirect existe avec Port Seine Métropole Ouest (PSMO) puisque cette plateforme multimodale est conçue pour les trafics liés à l'approvisionnement francilien dans la filière BTP en lien avec le développement du Grand Paris.
- Les ports sont conscients qu'il leur faut s'inscrire dans un transport fluvial décarboné. VNF et HAROPA vont développer les bornes électriques à quai et font de gros efforts

sur la motorisation du futur (hydrogène dans les futures motorisations?). L'échéance 2050 est lointaine, actuellement les ports sont plus dans l'analyse de ce qui est possible.

- De même, le CSES remarque qu'avec des objectifs d'activité à la hausse et des infrastructures en développement et des impacts croissants, il sera difficile de diminuer l'empreinte environnementale. Il est indiqué par exemple que 3 % des sédiments dragués seront revalorisés (ce qui apparaît très faible) mais cela ne doit pas changer grand-chose du point de vue environnemental vu que les volumes de sédiments dragués augmenteront probablement aussi.
 - La valorisation des sédiments (dragués jusqu'à Tancarville) est difficile à mettre en œuvre. De nombreux projets sont étudiés dont il faudra apprécier l'acceptabilité en lien avec le CSES. Il y a de vrais échanges avec la communauté scientifique et la communauté économique.
- Enfin, le port précise que le programme « amélioration de l'assainissement » porte à la fois sur la gestion des eaux usées et la gestion des eaux pluviales sur les terminaisons portuaires. Le CSES attire l'attention sur la prise en compte de l'élévation du niveau marin qui sera essentielle pour la performance fonctionnelle et structurelle des réseaux d'assainissement et pluviaux.

Enfin le CSES aurait aimé voir précisés certains éléments :

- Seulement 88 % d'espaces naturels sont gérés avec plan de gestion... pourquoi pas 100 %;
- il y a peu d'éléments dans le projet sur la requalification des friches (Pétroplus...);
- Les restaurations écologiques doivent être pensées dans un contexte de connexion écologique sur l'ensemble de l'estuaire. Ces projets doivent être précisés ;
- La consommation d'espace par les plateformes logistiques (sans remise en cause de leur intérêt) pose également question.

Présentation de l'évaluation environnementale

Natacha Massu & Sandrine Samson (Haropa)

Nota : Lors de la présentation et à l'issue de celle-ci de nombreuses remarques et questions ont été émises notamment sur le chat. Considérant le format (par visioconférence) de cette réunion et le temps limité, il n'a pas été possible d'apporter une réponse à chacune d'entre elles. Les éléments ci-dessous ne reprennent que les échanges verbaux. L'ensemble des remarques et questions sont jointes en annexe à ce compte-rendu.

Il est précisé que cette évaluation environnementale porte bien sur le plan stratégique et non sur des projets précis tels que la desserte ferroviaire de Port 2000 ou le projet dit de « la chatière » qui concerne l'amélioration des accès fluviaux.

HAROPA précise que le SDAGE 2010-2015 a été pris comme référence puisqu'il est en vigueur au moment de la rédaction de l'analyse.

Toutefois le CSES demande, au vu du calendrier d'adoption du plan stratégique, s'il ne serait pas possible de prendre en compte le projet 2022-2027 ou au moins le 2016-2021, qui bien qu'invalidé par la justice, n'a pas été remis en question sur le fond et portait semble-t-il plus d'ambitions sur l'estuaire que celui de 2010-2015.

Le CSES aurait apprécié une présentation rapide de la chatière qui a été évoquée à plusieurs reprises notamment pour ses nouveaux membres. Ainsi HAROPA rappelle brièvement qu'il s'agit d'une digue qui permettra l'accès fluvial aux terminaux de Port 2000 par bateaux fluviaux. Elle vient en supplément des autres accès et s'inscrit dans une logique de réseau (en complément des routes nord et sud).

Le dossier de demande d'autorisation est prévu pour le premier trimestre 2021 pour une mise en œuvre de la chatière à l'horizon 2023. Le CSES rappelle qu'une analyse des alternatives possibles à la chatière avait été demandée précédemment.

Il est convenu que Pierre Le Hir participera au prochain GT environnemental animé par Haropa – port du Havre prévu le 8 décembre (*ndlr : cette réunion a été reportée en janvier 2021*).

Bien que le gabarit du chenal ait augmenté, il n'y a pas d'augmentation des quantités de dragages prévues et cela est confirmé par les suivis du secteur aval de l'estuaire car il ne s'agit pas d'un approfondissement généralisé mais d'un arasement des points hauts.

Le CSES s'interroge sur l'argument avancé par HAROPA selon lequel la compensation en respectant l'équivalence écologique empêcherait de faire mieux et donc d'atteindre des « gains de biodiversité ». Comment les exigences réglementaires peuvent paradoxalement limiter les ambitions écologiques ?

HAROPA confirme qu'ils appliqueront ce qui est réglementaire mais l'expérience des restaurations écologiques a montré que ce sont des projets plus chers à mener. HAROPA est prêt à continuer ses efforts sur de tels projets mais veut aussi voir comment cette amélioration peut aider les ports dans les futures compensations.

Enfin, le CSES note qu'HAROPA pourrait mettre plus en avant dans son évaluation environnementale et son plan stratégique les actions qu'il mène et qu'il finance, notamment des projets menés aussi avec le GIP Seine-aval.

Nathalie Niquil remercie l'ensemble des participants pour la richesse des échanges durant ces deux jours.

2) Avis du Conseil scientifique sur le plan stratégique HAROPA 2020 – 2025

À l'issue de cet échange, les conseillers scientifiques poursuivent seuls les échanges afin d'élaborer l'avis du CSES sur le plan stratégique de HAROPA (se reporter au document correspondant).

La présidente du Conseil scientifique
de l'estuaire de la Seine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Niquil', written over a horizontal line.

Nathalie NIQUIL